



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060212

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11186
N/REF : 8/06/2025 1H04 C:000340 I:21635
V/REF : Contrat N°011186 du 04/05/2018

SDC 'L'Epicea'
C/O LAMY Lyon Syndic Vaise I
TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

V/REF.IMM. MS33180
IMMEUBLE : L'EPICEA
121, RUE DE GERLAND
29, RUE JEAN FRANCOIS RACLET
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 29 RUE FRANCOIS RACLET -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J. JEANPERRIN

CONTROLE ET ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE DE RELEVAGE
2 FOIS/ L'AN

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DE LA FOSSE DE RELEVAGE
ET DU DECANTEUR
1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 390,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2017	Valeur :	119,7
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060212

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	1/AN	291,00	291,00
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	2/AN	162,96	162,96
TOTAL H.T.				453,96
T.V.A. a 10,00%				45,39
TOTAL T.T.C.En EURO				499,35

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.